

## Le « PARCOURS PROJET » présenté au CSE du 21 janvier

Lors du Comité Social et Economique du 21 janvier 2020, La direction a présenté l'avancement de la mise en place d'un « **parcours projet** ». Il s'agit du dépôt des demandes d'aides à l'ADEME via une Plateforme numérique de services (PNS) et du parcours de celles-ci jusqu'à l'engagement juridique du dossier.



Initialement envisagée le 17 janvier 2020, la généralisation du dépôt des demandes via la PNS a été repoussée à **fin mars**. Elle aura lieu suite à des tests utilisateurs réalisés au cours de l'hiver avec quelques DR et le SFAB. Trois équipes pilotes seront formées. Y seront associés des « référents amélioration continue » et des managers (un manager obligatoire au moins par UG).



La Direction s'est engagée à remettre à vos représentants du personnel l'ensemble des « retours utilisateurs », afin que le CSE se prononce sur le « GO / NO GO » de la généralisation de ce « parcours projet » lors du CSE du 17 mars 2020.

**Faites-nous part de vos retours et de vos interrogations à [sne@ademe.fr](mailto:sne@ademe.fr) avant le 1<sup>er</sup> mars.**



### « Parcours Projet », un impact à maîtriser sur le métier de gestionnaire.

Le « parcours projet » devrait faire évoluer le rôle des personnels administratifs vers le conseil aux porteurs de projets et dans l'instruction de « dossiers simples ». Le SNE a demandé si les gestionnaires allaient devenir « instructeurs », rôle actuellement clairement dévolu dans LOCO aux ingénieurs.

La direction confirme qu'elle souhaite réfléchir avec certain.e.s gestionnaires, à une évolution de leur métier vers de « **l'assistance technique** ». Ce sujet sera évoqué lors des « Journées Techniques Gestionnaires ».

**Pour le SNE, il faut que la direction clarifie son projet :**

- définisse clairement qui pourrait être concerné **sur la base du volontariat** ;
- évalue le temps d'appropriation de cet outil ;
- prépare un programme ambitieux de formation et d'accompagnement ;
- prévoie des mesures salariales adéquates.

